



Hors collection
tome **44**
150 x 240 mm, broché
texte en français
323 pages
ISBN 978-2-85653-957-6
35 € TTC | 33,18 € HT

Disponible à partir du 7 octobre 2021

La nature en partage
Autour du protocole de Nagoya
Catherine Aubertin & Anne Nivart (coord.)

LES COORDINATRICES

Catherine Aubertin, économiste de l'environnement, et Anne Nivart, déléguée aux collections, ont été à l'initiative de la création du comité APA de l'institut de recherche pour le développement (IRD) et de la cellule Nagoya du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

LE LIVRE

Accord international majeur pour une gouvernance mondiale de la biodiversité, le protocole de Nagoya devait permettre d'en finir avec l'exploitation sans contrepartie des ressources naturelles et des savoirs des pays du Sud. Son objectif était d'assurer une plus grande justice et équité entre fournisseurs et utilisateurs de ressources génétiques, de rendre visibles les apports et savoirs des communautés autochtones et locales et de décoloniser la recherche, tout en assurant la conservation de la biodiversité.

Trente ans après la Convention sur la diversité biologique qui lui a donné naissance, les auteurs s'interrogent sur les traductions juridiques et pratiques de ce cadre vertueux, entré en vigueur en 2014. S'il a permis de reconnaître la pluralité des savoirs et d'établir une traçabilité des ressources, il a également contribué à imposer une vision marchande de la nature et des savoirs, à exacerber les revendications identitaires et à complexifier l'accès à la biodiversité à l'heure d'une recherche mondialisée.

L'ouvrage présente un dialogue interdisciplinaire à partir de retours d'expérience de chercheurs et d'acteurs de la conservation (communautés locales, gestionnaires de collections et de parcs naturels). Au-delà du protocole de Nagoya, il invite à s'interroger sur les relations entre les sociétés et la nature à la lumière de l'urgence écologique. Il s'adresse à tout public intéressé par l'économie de la biodiversité et la justice environnementale.

Commandes et renseignements Muséum national d'Histoire naturelle Publications scientifiques • CP 41 • 57 rue Cuvier • 75231 Paris cedex 05 tél. [33] (0)1 40 79 48 05 • fax [33] (0)1 40 79 38 40 • diff.pub@mnhn.fr



<p>La nature en partage. Autour du protocole de Nagoya</p> <p>Informations associées sont tout aussi fortes : indépendance et sécurité alimentaire des États, autonomie alimentaire et économique pour les peuples autochtones de l'agriculture familiale, pouvoir économique pour l'industrie semencière. Ils sont renforcés par l'urgence du changement climatique et de la transition agroécologique.</p> <p>La question de l'accès à la diversité des espèces domestiques reste d'actualité plus présente que l'indépendance des pays et leur devenir : aucun pays ne peut se permettre de disposer des ressources génétiques qui permettent de répondre à tous ses besoins, et cela malgré la mise en place par de nombreux États de dispositifs de conservation des ressources génétiques d'intérêt agroécologique. Les perspectives de la biologie de synthèse sont immenses, mais elles impliquent une forme de conservation génétique. Or, le questionnement sur leur acceptabilité sociale, elles ne s'intègrent pas dans une modification de l'usage, au moment où l'histoire de ressources génétiques, et non dans une création ex nihilo.</p> <p>À la différence d'une grande partie de la biodiversité sauvage, la biodiversité domestique a fait l'objet au cours de son histoire de nombreux échanges entre individus et entre communautés humaines. Depuis les premiers stades de la domestication, tout de travail des hommes, l'écologie et l'économie de gestion en général, elle ont été au centre de la vie. Le patrimoine de l'humanité, tant biologique qu'économique et culturel.</p> <p>Recherche et patrimoine : cette dualité de la biodiversité domestique conduit à considérer le principe d'accès et de partage des avantages (APA) à la fois comme une évidence – pourquoi l'accès à la diversité domestique et son utilisation ne seraient pas régulés par des réglementations APA au même titre que la biodiversité sauvage ? – et comme une interrogation – pourquoi un patrimoine de l'humanité devrait-il être ainsi commun ?</p> <p>Ces questions traversent les thématiques développées dans ce chapitre, qui trace une brève histoire de la biodiversité domestique et de l'émergence de la notion de ressources génétiques pour discuter des relations entre APA et collections de matériel génomique.</p>	<p>Origine de la biodiversité domestique</p> <p>Les plantes que les humains cultivent et les animaux qu'ils élèvent ont pu acquiescer à ce que nous les communautés appelons. Ils sont le résultat de la domestication d'espèces sauvages par l'homme, puis de leur sélection au cours des millénaires qui ont suivi.</p> <p>L'agriculture a induit une profonde transformation des paysages et a engendré en cascade nombre de conséquences sur l'évolution de la biodiversité associée. La domestication elle-même est un des exemples les plus anciens de l'impact d'une activité anthropique sur l'évolution d'une espèce – l'homme se sentant d'ailleurs de la diversité d'espèces domestiques pour comprendre l'effet de la sélection. Avec l'agriculture, l'homme crée d'une part une diversité de la nature pour devenir acteur du monde qu'il habite, et qu'il transforme (CATTAN, 2003 ; CATTAN, 2005). L'accès à des ressources en nature pour se nourrir ou se vêtir prend de l'importance au profit de l'accès au loisir, à des semences végétales, à des animaux reproducteurs.</p> <p>La domestication est présente en de nombreux endroits du globe. Ainsi, les origines domestiques de Moryx-Chèvre, mouton et porc de terre en Amérique centrale et latine, mais les origines en Afrique, le riz en Asie et en Afrique. Le cochon en Asie, le mouton au Moyen-Orient sont d'autres exemples. Les espèces domestiques acquiescent des caractères favorisant leur culture, leur récolte et leur élevage. Plantes et animaux domestiques ont beaucoup voyagé depuis. Nombre d'espèces (maïs, riz, vache, poulet...) ont accompagné la planète. La mondialisation de l'agriculture ne date donc pas de ce siècle ni du précédent. Les migrations humaines ont progressivement mêlé les aires de culture et d'élevage des espèces domestiques – les grands explorateurs leur ont fait franchir les océans et les ont fait passer d'un continent à l'autre.</p> <p>Avec ces déplacements, les espèces domestiques possèdent leur évolution, se diversifient en adaptant à de nouveaux environnements sous l'effet combiné de la sélection humaine et de la</p>
<p>La nature en partage. Autour du protocole de Nagoya</p> <p>LEITCH A. M. (Climate Change Research Group). 2011 – Natural history collections as sources of biological diversity. <i>Trends in Ecology and Evolution</i>, 26 : 155-156.</p> <p>MICHAUX P. 2002 – Cultures de céréales. Paris, Gallimard, 250 p.</p> <p>MONTECCHIARI D. 2013 – La Culture et le Développement. <i>Genève et la Géographie</i>, 511 p.</p> <p>PONCEAU R. 1987 – <i>Coléoptères, amateurs et autres</i>. Paris, Veste, 207-210 pages. Paris, Gallimard, 300 p.</p> <p>PROUST D. 2005 – <i>Les heures des semences de France</i>, 107-110 pages. Paris, La Découverte, 198 p.</p> <p>REVILLON N. 2012 – La « Révolution » ADN. <i>Techniques & Culture</i>, 50 : 138-145.</p> <p>ROUX J. 1989 – <i>Bagles. Un phylaxique au Jardin de ses Vins</i>, Pyramide, 649 p.</p> <p>SCARLETT C. 1998 – Le développement du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle : un cas-témoin en plein Renouveau des Sciences, 49 (1) : 51-96.</p> <p>WITTENBERG K. 1987 – <i>Malheur domestique. Histoire of Wildness au Muséum de Natural History. Acta Universitatis Upsaliena</i>, Figure Nova Series 25, 201 p.</p>	<p>Partie 2</p> <p>Les rouages du protocole</p>
<p>La nature en partage. Autour du protocole de Nagoya</p> <p>Selon le domaine, la question à traiter est la législation nationale, le consentement pour une entreprise comme un droit de veto et un droit sans limite, ou bien comme un simple pouvoir consultatif. Comment percevoir dans ce cadre les droits des non-autochtones ? En quoi est-ce de l'usage, et en quoi est-ce de la culture ? Comment percevoir dans ce cadre les droits des non-autochtones ?</p> <p>La diversité est un patrimoine commun, mais elle est aussi une ressource. Elle est une ressource commune, mais elle est aussi une ressource commune. Elle est une ressource commune, mais elle est aussi une ressource commune.</p> <p>Le droit est un instrument juridique, mais il est aussi un instrument juridique. Il est un instrument juridique, mais il est aussi un instrument juridique. Il est un instrument juridique, mais il est aussi un instrument juridique.</p> <p>Le droit est un instrument juridique, mais il est aussi un instrument juridique. Il est un instrument juridique, mais il est aussi un instrument juridique. Il est un instrument juridique, mais il est aussi un instrument juridique.</p> <p>Le droit est un instrument juridique, mais il est aussi un instrument juridique. Il est un instrument juridique, mais il est aussi un instrument juridique. Il est un instrument juridique, mais il est aussi un instrument juridique.</p>	<p>Partie 3</p> <p>Repenser les autochtonies</p>
<p>La nature en partage. Autour du protocole de Nagoya</p> <p>Indigénisme*, FONG Terra de Direitos, et la Commission pontificale de la terre. On mesure que les ressources bio-culturelles ont permis de soutenir l'élaboration de ces protocoles principalement par l'implication d'organisations internationales.</p> <p>Au-delà de la question des ressources génétiques</p> <p>Pour le mouvement autochtone, une partie importante de discussion est maintenant de savoir comment garantir les droits des peuples en incluant volontairement. Dans le contexte politique d'attaques contre les peuples autochtones et leurs territoires, de savoir les plus vulnérables. Un autre point, qui ne fait pas l'objet de consensus, est la nécessité d'élargir la discussion sur le statut de garantir des formes de consultation différenciées pour les femmes. Les femmes ont encore des difficultés à exprimer leurs opinions de manière équitable dans les environnements publics tels que les assemblées et les réunions. Les associations de femmes, par exemple, sont des organisations importantes qui peuvent contribuer à soutenir différenciées.</p> <p>Les protocoles communautaires inspirés par le protocole de Nagoya peuvent et doivent guider un processus plus équitable et plus équitable d'accès et de partage des bénéfices et des connaissances traditionnelles associées à la biodiversité. Au-delà de la question de l'accès aux ressources génétiques, le processus de définition de nouvelles règles de consultation pour tous ce qui concerne les peuples, et donc d'établir de telles négociations entre les communautés, les gouvernements et les autres acteurs sociaux et économiques.</p>	<p>Partie 4</p> <p>Débordements et tensions</p>

1 | <https://doi.org/10.1016/j.scienv.2021.100001>